



Règlement du « Concours du jeune écrivain » - Privas 2023

Le Cercle des auteurs ardéchois (association de loi 1901 à but non lucratif, regroupant plus de cinquante femmes et hommes auteurs, illustrateurs, photographes, poètes et amis exerçant des métiers autour du livre en Ardèche), organise en 2023, en partenariat avec la Ville de Privas, un concours appelé « Concours du jeune écrivain ». Il est destiné à promouvoir les jeunes auteurs du bassin élargi de Privas.

1/Déroulement

Le concours se déroulera du **04/02** au **15 mai 2023**.

2/Public visé

Tous les enfants de langue française résidant dans la zone géographique mentionnée au paragraphe 3 :

- scolarisés du CM1 à la terminale, âgés de moins de 18 ans au 15/5/2023
- non scolarisés âgés de 16 ans à moins de 18 ans au 15/5/2023.

Les participants seront classés en 5 catégories (voir paragraphe 5)

3/ Limites géographiques

La limite géographique est fixée aux habitants des communes limitrophes de la mairie de Privas (Critère de contrôle Via Michelin)

4/Inscriptions

Les inscriptions sont **gratuites**. Elles sont ouvertes à compter du **04 février 2023** et seront closes le **1er avril 2023 à 23h59**.

Les bulletins d'inscription seront disponibles en ligne et en téléchargement **uniquement** sur le site www.sdla.fr

Le règlement sera disponible en ligne et en téléchargement uniquement sur le site www.sdla.fr

Les bulletins d'inscription devront être renvoyés renseignés et signés de la personne ayant autorité parentale au plus tard le **1er avril 2023 à 23h59** par mail à l'adresse suivante :

salondulivreardechois@gmail.com

Le numéro de téléphone portable sera celui de la personne détenant l'autorité parentale et non celui de l'enfant. Un contrôle sera effectué à la réception des bulletins d'inscription.

L'adresse email de correspondance sera celle de la personne détenant l'autorité parentale et non celle de l'enfant.

5/Catégories

Les participants seront classés en 5 catégories. Un bulletin d'inscription sera disponible par catégorie.

Catégories

- **Catégorie poésie ou histoire** (CM1- CM2)
- **Catégorie A** (CM1 et CM2) Roman
- **Catégorie B** (6^{ème} et 5^{ème}) Roman
- **Catégorie C** (4^{ème} et 3^{ème}) Roman
- **Catégorie D** (Seconde, première et terminale) Roman

Les participants devront concourir dans la catégorie fixée en fonction de leur niveau scolaire (la classe qu'ils fréquentent)

Un participant relevant de la catégorie A (ou B) pourra concourir dans la catégorie B ou C s'il est motivé et s'il se sent capable de relever le défi.

Les participants **ne pourront pas concourir dans une catégorie inférieure** à celle fixée par leur âge ou par la classe qu'ils fréquentent.

6/Contenu du concours (documents à rédiger)

Les participants devront, en fonction de leur catégorie, remettre **avant :**

Le 6 mai 2023 (pour les classes de 4^{ème}, 3^{ème} seconde, première et terminale)

Le 14 mai 2023 (pour les classes de CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème})

Un « tapuscrit » sans aucune illustration (document écrit à l'ordinateur) sera présenté sous forme d'un roman racontant une histoire liée une thématique mentionnée ci-dessous :

- **Imaginez votre ville (ou votre village) quand vous serez adulte**

Le document typographié (1 par personne) devra être fourni selon les modalités suivantes :

- Document Word
- Format A4 portrait
- Police Georgia- Regular – Corps 12 – Interligne 1.0

1 exemplaire en format Word et 1 exemplaire identique en format PDF.

L'ouvrage rédigé devra contenir, pour être validé :

- **Catégorie poésie/histoire :** 1 page A4 maximum
Espaces et ponctuation incluses.
- **Catégorie A :** Production d'un mini roman typographié
Minimum 1800 mots (4 pages A4)
Maximum 4000 mots (8 pages A4)
Espaces et ponctuation incluses.
- **Catégorie B :** Production d'un court roman typographié
Minimum 4000 mots (8 pages A4)
Maximum 8000 mots (16 pages A4)
Espaces et ponctuation incluses.
- **Catégorie C :** Production d'un roman typographié
Minimum 8000 mots (16 pages A4)
Maximum 12000 mots (24 pages A4)
Espaces et ponctuation incluses.
- **Catégorie D :** Production d'un roman typographié
Minimum 12000 mots (24 pages)
Maximum 20000 mots (40 pages)
Espaces et ponctuation incluses.

La priorité **sera donnée au nombre** de mots et non de pages.

L'histoire pourra être une fiction (aventure, policier, fantastique), une expérience vécue, récit scientifique ou historique (qui peut être inspiré par vos cours en classe ou des reportages vus à la télé ou au cinéma. Les documents ne seront pas illustrés.

Seuls les enfants ayant au préalable envoyé leur bulletin d'inscription, pourront participer à ce concours.

Rappel : Envoi par mail à l'adresse suivante : salondulivreardechois@gmail.com

7/Comité de lecture – Méthode de notation des ouvrages

Un comité de lecture sera formé au sein du Cercle des auteurs ardéchois et avec des personnes extérieures au Cercle. Il sera composé de professionnels de l'écriture (membres titulaires du cercle, éditeurs partenaires, libraires partenaires, correcteurs professionnels). La parité femme-homme sera respectée.

Les ouvrages seront répartis **à partir du 7 mai 2023** (pour les classes de 4^{ème}, 3^{ème}, seconde, première et terminale) et **à partir du 15 mai 2023** (pour les classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}) aux membres du jury qui liront ceux qui lui auront été remis.

Les ouvrages seront jugés sur :

- l'originalité du récit (50 points /200)
- sa présentation (style et aisance de lecture) (50 points /200)
- maîtrise du français, la grammaire et l'orthographe (100 points /200)

En cas d'ex-aequo, la longueur du texte sera prise en compte pour départager les candidats (le candidat ayant rédigé le texte le plus long sera déclaré vainqueur)

Tout document présentant un caractère raciste, politique ou assimilé (manifestations, gilets jaunes, crise Covid...), xénophobe, homophobe, misogyne... ou de manière générale discriminatoire, sera automatiquement rejeté. L'auteur sera informé de ce rejet.

Le comité de lecture annoncera les résultats aux lauréats (1 par catégorie) au plus tard le 10 juin 2023.

Le travail de mise en page des 4 romans sera lancé. La société d'édition chargée de ce travail pourra demander la collaboration de l'auteur pour la correction et la mise en page.

Les récompenses seront remises le **samedi 24 juin 2023 à 11h30**, à l'espace Ouvèze à Privas dans le cadre du Salon du livre de Privas. Les lauréats seront invités par le Cercle des auteurs ardéchois à dédicacer leurs ouvrages durant les 2 jours que durera le salon.

Les **lauréats de la catégorie Poésie/histoire**, recevront des livres « jeunesse » offerts par les auteurs présents au salon les 24 et 25 juin 2023.

Les **lauréats des 4 autres catégories** verront leur histoire imprimée, de manière professionnelle, entre 30 et 50 exemplaires chacun.

Les lauréats dédicaceront leur ouvrage aux côtés d'écrivains du Cercle des auteurs ardéchois. Ces ouvrages pourront être « cédés » moyennant un « don raisonnable et significatif » de la part des acquéreurs.

Un lauréat pourra, s'il le souhaite, faire publier son ouvrage à titre de compte d'auteur ou par l'éditeur de son choix. Dans ces conditions, il sera mis en relation avec une personne compétente dans ce domaine.

9/Limites de responsabilité

Les parents ou la personne relevant de l'autorité parentale sont les seuls responsables du contenu de l'ouvrage de leur enfant. Ils seront les seuls informés au cours de chaque étape du déroulement du concours ou par nécessité.

10/Précisions

Ce palmarès est un concours dont la finalité est de permettre à des enfants de se familiariser avec l'écriture et la lecture, de stimuler leur créativité et de faire émerger d'éventuels talents cachés.

À ce titre, il n'y aura jamais de contact direct avec les membres du jury qui recevront les ouvrages sous forme anonyme.

La seule adresse de contact utilisée pour toute la durée du concours sera :

salondulivreardechois@gmail.com

Le numéro de téléphone de contact pour ce concours est le :

06 87 17 22 98, Pascal VANIER, chargé de communication du salon du livre de Privas et du concours du jeune écrivain.

06 75 27 65 08, Gilbert FREUCHET, directeur du salon

11/Publicité, journaux, réseaux sociaux

Une campagne publicitaire pour ce concours sera mise en place par le Cercle des auteurs ardéchois via :

- Le site Internet des salons du livre ardéchois : SDLA.FR
- Le site Internet du Cercle des auteurs ardéchois : Cercledesauteursardechois.fr
- La page Facebook du Cercle des auteurs ardéchois
- Le compte Instagram du Cercle des auteurs ardéchois
- Relais avec les comptes et pages Facebook et Instagram des auteurs du Cercle
- La mairie de Privas via ses supports numériques et affichage.
- Les établissements scolaires de Privas via leurs canaux de communication.

Les lauréats ne pourront pas refuser l'utilisation de leur image et de leurs écrits à des fins de promotion pour les futurs concours. Les lauréats devront se soumettre aux interviews des journalistes, des radios, des reportages visant à faire la promotion du Salon du livre de Privas et du Concours du jeune écrivain. Les lauréats accepteront l'apposition des logos des sponsors sur la 4^{ème} page de couverture de leurs ouvrages imprimés par le Cercle des auteurs ardéchois.

Les lauréats ne pourront « vendre » leur récit à une maison d'édition, qu'à l'issue de la fin du salon du livre **PRIVAS 2024**, s'il a lieu. Toute démarche dans ce sens devra être autorisée par le Cercle des auteurs ardéchois qui reste propriétaire des documents mis en page jusqu'à cette date.

Le responsable de l'organisation de ce concours est le président du Cercle des auteurs ardéchois, M. Pierre-Antoine COUROUBLE, joignable à l'adresse suivante :

salondulivreardechois@gmail.com

Fait à Privas, le 17 janvier 2023